

L'an DEUX MIL ONZE, le SAMEDI 23 AVRIL, à 09 h 10, le Conseil Municipal de Saint-Denis s'est assemblé en deuxième séance annuelle, dans la Salle des Délibérations, sur convocation légale du Maire faite en application des Articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (séance clôturée à 11 h 10).

Il a été, conformément aux dispositions de l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à la nomination de la Secrétaire de Séance pris dans le sein du Conseil Municipal. CÉCILÉRY Nathalie a été désignée, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**ÉTAIENT PRÉSENTS**

ANNETTE Gilbert/ ORPHÉ Monique/ BAREIGTS Éricka/ HOAREAU Jean-François/ PONIN-BALLOM Gino/ PICARD Hajasoa/ LAURET Edmond/ VICTORIA RETOURNAT Danielle/ PESTEL René Louis/ VÉLOUPOULÉ MERLO Nalini/ ARMAND Alain/ HUMBLOT Nicole/ ESPÉRET Jean-Pierre/ BRISSAC-FÉRAL Claude/ COUDERC Alain/ ADAME Brigitte/ LOUISE Rose Blanche/ KICHENIN Virgile/ Didier EUPHRASIE/ CATHERINE Aline/ HOARAU Emmanuel/ ASSABY Maximilien/ DINDAR Ibrahim/ TURPIN Marie-Annick/ CASSIM-CADJEE Mohammad/ FIDJI Jean-Claude/ ANDAMAYE Marie-Annick/ NAILLET Philippe (arrivé à 10 h 23, au Rapport n° 11/2-13)/ LOWINSKY Jacques/ SERVANTÈS Marie/ PAULÉE Marie-Thérèse/ PELTIER Hélyette/ FRANÇOISE Gérard/ AHAMADI Salama/ TOQUET Stéphanie/ CÉCILÉRY Nathalie/ FOURNEL Dominique/ ALLIÉ Carmen/ BARDIÈRE Jean-Michel/ VICTORIA René-Paul/ CHÉFIARE Claudine
--

**ÉTAIENT REPRÉSENTÉS**

MAILLOT Gérald		par LOWINSKY Jacques
CLAIN Claudette		par VÉLOUPOULÉ MERLO Nalini
ISIDORE Marylise		par ORPHÉ Monique
NATIVEL Mickaël		par ANNETTE Gilbert
JAVÉL François	pour toute la durée de la séance	par ANDAMAYE Marie-Annick
VARONDIN Frédéric		par PELTIER Hélyette
JUSTINE Marie Séverine		par KICHENIN Virgile
INGAR Iqbal		par ALLIÉ Carmen
HOARAU Serge		par VICTORIA René-Paul
SALIMINA Patricia		par CHÉFIARE Claudine
TOQUET Stéphanie	à son départ, à 10 h 35, au Rapport n° 11/2-23	par DINDAR Ibrahim

Les membres présents, au nombre de 41 sur 55, ont pu délibérer en exécution de l'Article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**ÉLUS INTÉRESSÉS**

Article L. 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales

En application des dispositions de l'Article L. 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, les élus intéressés n'ont pas pris part au vote portant sur les Rapports dont la liste suit.

- ANNETTE Gilbert Rapport n° 11/2-24  
*au titre de la Caisse des Ecoles*
- PAULÉE Marie-Thérèse
- PICARD Hajasoa
- VARONDIN Frédéric
- FRANÇOISE Gérard
- VICTORIA RETOURNAT Danielle
- BARDIÈRE Jean-Michel (représentant les professeurs des écoles)

---

- (\*) MAILLOT Gérald Rapport n° 11/2-27  
*au titre du SIDEO*
- ESPÉRET Jean-Pierre
- LOWINSKY Jacques

---

- KICHENIN Virgile Rapport n° 11/2-29  
*au titre du CAUE*
- LOWINSKY Jacques Rapport n° 11/2-30  
*au titre de la SHLMR*
- Emmanuel HOARAU (en qualité de Conseiller Général)

---

- ORPHÉ Monique Rapport n° 11/2-31  
*au titre de la SIDR*
- (\*) MAILLOT Gérald (en qualité de Conseiller Général)
- PONIN-BALLOM Gino (en qualité de Conseiller Général)

---

- LOWINSKY Jacques Rapport n° 11/2-31  
*au titre de la SHLMR*
- HOARAU Emmanuel (en qualité de Conseiller Général)

SIDEO Syndicat Intercommunal d'Exploitation d'Eau Océanique  
(Comité Syndical du)

CAUE Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement

SHLMR Société d'Habitations à Loyer Modéré de la Réunion

SIDR Société Immobilière du Département de la Réunion

(\*) élu absent à la séance

**ELUS INTERESSES**

(suite)

Article L. 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales

- LAURET Edmond	au titre de la SEDRE	Rapport n° 11/2-32
- ORPHÉ Monique	au titre de la SIDR	Rapport n° 11/2-33
(1) MAILLOT Gérald (en qualité de Conseiller Général)		
- PONIN-BALLOM Gino (en qualité de Conseiller Général)		
- LAURET Edmond	au titre de la SEDRE	
- ORPHÉ Monique	au titre de la SIDR	Rapport n° 11/2-35
(1) MAILLOT Gérald (en qualité de Conseiller Général)		
- PONIN-BALLOM Gino (en qualité de Conseiller Général)		
- LOWINSKY Jacques	au titre de la SHLMR	Rapport n° 11/2-37
- HOARAU Emmanuel (en qualité de Conseiller Général)		
- ANNETTE Gilbert	au titre du CCAS	Rapport n° 11/2-39
- ANDAMAYE Marie-Annick		
- ORPHÉ Monique		
- TURPIN Marie-Annick		
- VICTORIA RETOURNAT Danielle		
(2) ISIDORE Marylise		
- PESTEL René Louis		
(3) ALBANY Christian		
(4) TROTET Maryse		
- ANNETTE Gilbert	au titre de la MLN	
- AHAMADI Salama		
- ANDAMAYE Marie-Annick		
- KICHENIN Virgile		
- LOWINSKY Jacques		
- ANDAMAYE Marie-Annick	au titre de l'OTI Nord	
(5) JAVEL François		
- BAREIGTS Éricka	au titre de l'UR	

SEDRE Société d'Équipement du Département de la Réunion

SIDR Société Immobilière du Département de la Réunion

SHLMR Société d'Habitations à Loyer Modéré de la Réunion

CCAS Centre Communal d'Action Sociale

MLN Mission Locale Nord

OTI Nord Office de Tourisme Intercommunal du Nord

UR Université de la Réunion

(1) à (5) élus absents à la séance

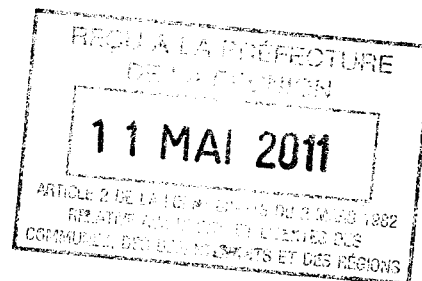
**DÉPLACEMENTS D'ÉLUS en Salle des Délibérations pendant les travaux**

Elus	Horaires	Remarques
	<b>ARRIVÉES</b>	
NAILLET Philippe	à 10 h 23	au Rapport n° 11/2-13
	<b>DÉPARTS</b>	
TOQUET Stéphanie	à 10 h 35	au Rapport n° 11/2-23 procuration à DINDAR Ibrahim

Le Maire certifie que le compte rendu de la présente séance a été affiché à la porte de l'hôtel de Ville de Saint-Denis le  
et que le nombre de Conseillers Municipaux présents a été de 41 sur 55.

- 5 MAI 2011

LE MAIRE



**OBJET PARTICIPATIONS FINANCIERES DE LA SHLMR ET DE LA SIDR  
AUX TRAVAUX DE REHABILITATION DE L'ALLEE DES SERPENTINES  
A BELLEPIERRE**

---

**AMELIORER LE CADRE DE VIE AU QUOTIDIEN**

La SHLMR et la SIDR, propriétaires de terrains à bâtir à Bellepierre, en amont de l'IUFM, ont procédé en 2008 à la construction d'opérations de logements sur ces sites.

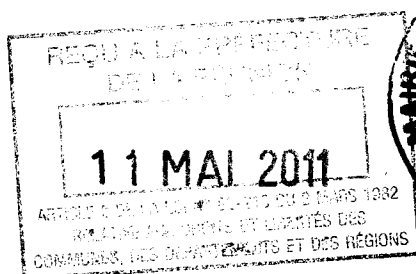
Le passage fréquent de camions et engins divers, nécessaires au fonctionnement des chantiers, a entraîné une dégradation importante de l'allée des Serpentes, voie communale assurant également la desserte des nombreux propriétaires riverains.

Les travaux de construction desdits bâtiments étant désormais achevés, la commune procédera prochainement à la réhabilitation de la chaussée de cette voie publique pour une meilleure circulation de ses usagers.

La SHLMR et la SIDR, conscients de leur implication dans ces dégradations, ont accepté une participation financière, respectivement de 5 000,00 € et de 10 000,00 €, au titre des travaux de réhabilitation de l'allée des Serpentes.

Je vous demande en conséquence d'approuver les participations financières de la SHLMR et de la SIDR.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



**LE MAIRE**

**LE MAIRE Gilbert ANNETTE**

**OBJET PARTICIPATIONS FINANCIERES DE LA SHLMR ET DE LA SIDR  
AUX TRAVAUX DE REHABILITATION DE L'ALLEE DES SERPENTINES  
A BELLEPIERRE**

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifié ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 11/2-30 du Maire ;

Vu le rapport de Madame ORPHE Monique, 1ère Adjointe, présenté au nom des Commissions Affaire Générale/ Entreprise Municipale, et Aménagement/ Développement Durable ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**ARTICLE 1**

Approuve les participations financières de la SHLMR et la SIDR, respectivement de 5 000,00 € et de 10 000,00 €, au titre des travaux de réhabilitation de l'Allée des Serpentes.

**ARTICLE 2**

Les recettes correspondantes seront imputées sur le Budget, au chapitre 74 - article 7478.

---

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le - 5 MAI 2011

